

INSCRIPTION DIRECTIVE EUROPEENNE 98/5

Documents à fournir

- Lettre de demande à Monsieur le Bâtonnier précisant l'adresse professionnelle, le statut, N° de Tél (Fixe et Portable) ;
- Attestation récente, moins de trois mois, délivrée par le Barreau auprès duquel l'Avocat est inscrit ;
- Justificatif récent de paiement d'une Assurance *Responsabilité Civile Professionnelle* dudit Barreau couvrant l'intéressé, et équivalence ;
- Un Extrait du Casier Judiciaire ;
- Trois photos d'identité ;
- Chèque de 1.600 € au titre des droits d'inscription, établi à l'ordre de « *Ordre des Avocats de NICE* »
- Chèque de 15 € au titre de la Carte Professionnelle d'identité, établi à l'ordre de la « *Conférence des Bâtonniers/CIP* ».

**

Ces documents devront être fournis **également en traduction française.**

**

NB. : Visites protocolaires obligatoires devant chaque membre du Conseil de l'Ordre, dont la liste est remise lors du dépôt du dossier.